

Signé 25 mai 2000 à mtl.

COOPÉRATION ENTRE LA PROVINCE DU YUNNAN ET LA VILLE DE MONTRÉAL

Mémoire de coopération et d'amitié en matière de **protection environnementale**

Attendu que :

- La Province du Yunnan, en Chine, et la Ville de Montréal, au Canada, ont établi un cadre de coopération amicale dans les domaines de la gestion et du développement durable;
- La Province du Yunnan et la Ville de Montréal ont signé à Kunming, le 5 janvier 1999, une lettre d'intention dans le but d'entreprendre des échanges de coopération et d'amitié dans les domaines de l'économie, du commerce, des sciences et technologies, de la culture, de l'éducation, de l'horticulture, de la protection de l'environnement et du développement urbain;
- La Province du Yunnan et la Ville de Montréal ont signé à Montréal, le 24 février 2000, un Mémoire de coopération et d'amitié portant sur la réalisation de projets dans les domaines de l'environnement et du développement urbain, économique et touristique;
- La Province du Yunnan a accueilli, du 28 juin au 2 juillet 2000, la délégation montréalaise d'exploration commerciale dans le domaine de l'environnement, dirigée par le maire de Montréal, M. Pierre Bourque.

Les parties s'entendent pour :

1. Encourager, sur la base des intérêts des parties et du respect mutuel, les échanges en matière de protection environnementale et la recherche de nouvelles avenues de coopération visant à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable.
2. Favoriser la réalisation conjointe des activités suivantes, en collaboration avec les ministères et organismes publics des gouvernements respectifs, des universités et centres de recherche ainsi que des entreprises du secteur privé du Yunnan et de Montréal:
 - Les échanges de personnel et l'organisation de part et d'autre de missions d'experts et de techniciens œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement
 - Le partage d'informations documentaires en matière d'environnement, incluant les lois, règlements et statistiques environnementales issus des gouvernements nationaux, provinciaux et municipaux des parties
 - Le transfert, sur une base commerciale, de technologie, d'expertises et de connaissances
 - L'organisation de séminaires au Yunnan et à Montréal ainsi que la participation d'experts et de conférenciers à des conférences nationales et internationales organisées par les parties respectives
 - Le développement de nouvelles technologies et la recherche en matière de protection environnementale
 - L'identification d'occasions d'affaires et la recherche d'investissements, notamment sous forme de BOT (build, operate, transfer) ;
 - Toute autre forme de coopération basée sur les termes du présent mémoire.

3. Se concentrer, dans le cadre de ce projet de coopération, sur les domaines suivants:
- Le développement des habiletés de gestion environnementale et de recherche
 - La prévention de la pollution des cours d'eau et le contrôle de la pollution des lacs, notamment dans le cas des plans d'eau des hauts plateaux du Yunnan
 - La gestion intégrée de l'eau en milieu urbain
 - La construction d'infrastructures, notamment dans les domaines du traitement des eaux usées et de la disposition des déchets solides
 - Le contrôle de la pollution industrielle (industries vertes)
 - Le développement d'entreprises œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement
 - La participation du public, la sensibilisation et l'éducation dans le domaine de la protection de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable.
4. Prioriser toutefois dans une première étape, de part et d'autre, le développement des habiletés de gestion en réalisant les activités suivantes:
- L'échange d'informations documentaires en matière de planification environnementale et de plans d'action
 - Le partage d'expériences, en collaboration étroite avec la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec, dans le domaine des nouvelles technologies et des systèmes de traitement d'eaux usées pour de petites villes
 - La collecte d'informations sur les conditions environnementales et l'interprétation des données et statistiques (monitoring)
 - La formation et les échanges de personnel œuvrant dans les domaines de la gestion environnementale, de l'ingénierie et de l'économie.
5. Protéger la propriété intellectuelle des travaux et projets de recherche effectués conjointement dans le cadre de ce mémorandum et qui demeureront la propriété des deux parties; des clauses particulières seront formulées au besoin dans le cadre d'ententes spécifiques issues de ces travaux et projets de recherche.
6. Confier la responsabilité de la mise en œuvre du présent mémorandum
- Pour la partie du Yunnan, au Bureau de Protection environnementale de la Province du Yunnan
 - Pour la partie montréalaise, au Service des travaux publics et de l'environnement de la Ville de Montréal

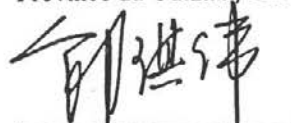
Le présent document a été préparé en deux copies originales, en français et en chinois, les deux documents ayant valeur égale.

Conséquemment, le maire de la Ville de Montréal, M. Pierre Bourque, et le vice-gouverneur de la Province du Yunnan, M. Shao Qiwei, ont signé le présent document le 2 juillet 2000, à Kunming, dans l'espoir de renforcer de façon encore plus concrète les liens d'amitié unissant nos deux communautés.

Ville de Montréal, Canada


Maire de Montréal
Pierre Bourque

Province du Yunnan, Chine


Vice-gouverneur
Shao Qiwei

Archives de la Ville de Montréal